

PLANÈTE ÉOLIENNE INVITÉE PAR LE GOUVERNEMENT POUR EXPLIQUER LE RETARD ÉOLIEN

février 2016

Début novembre 2015, Planète Éolienne (PE) était invitée à un séminaire organisé à Sénart par le **Ministère de l'Écologie** pour tous ses cadres (« Culture Transition »). L'accent était mis par PE sur le retard que prenait la France quant au développement de l'énergie éolienne. En effet fin juin 2015, seuls 1/3 des objectifs 2020 des Schémas régionaux climat air énergie (les fameux SRCAE issus du Grenelle de l'Environnement) étaient atteints.

→ Voir carte publiée le 6/10/15 sur notre site de la puissance installée fin juin 2015 par rapport aux objectifs 2020 des SRCAE.

Les principales causes avancées par PE étaient :

1) Non respect des délais de traitement des dossiers par les services d'instruction et ajout incessant de nouvelles contraintes exubérantes et injustifiées (e.g. : systématisation de l'obligation de dérogations nationales pour les espèces protégées -même inexistantes-, protection excessive des paysages, etc.).

→ Voir sur notre site, les articles parus le 27/11/15 dans la *Dépêche du Midi*, et le 1/12/15 dans *l'Indépendant* et le *Midi Libre*.

2) Mauvaise volonté de certains services d'instruction sous le fallacieux prétexte qu'il y a « assez d'éoliennes », même quand il leur est rappelé l'écart entre la réalité et les objectifs nationaux.

3) Verrouillage de l'espace aérien par l'armée. Extension ahurissante et illégale des zones d'interdiction (de 15% à plus de 60% du territoire interdit aux éoliennes)

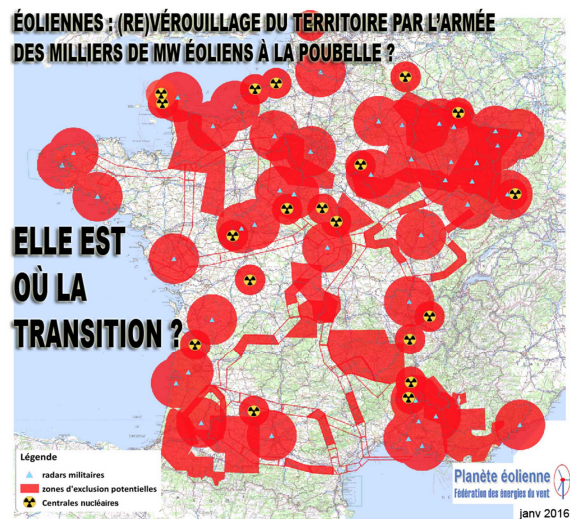
→ Voir notre tribune du 30/07/14 « Putsch anti-éolien de l'armée ».

4) Création à tout va de périmètres de sécurité interdits aux éoliennes : autour des centrales nucléaires (« l'état d'urgence » a bon dos), des radars (Armée de l'air, Météo France) jusqu'à parfois plus 50 km de distance !

→ Voir carte ci-contre.

5) Multiplication par deux des coûts de raccordement au réseau due à la suppression de la réfaction (loi NOME en 2010), changement du plan de tension ERDF en 2013 et taxe RTE (dite « S3REnR ») parfois exorbitante comme en Midi-Pyrénées : 70 k€/MW !

6) Stratégie de pilonnage systématique des opposants qui profitent du temps de traitement des recours administratifs (plusieurs années) et du refus du gouvernement de pénaliser financièrement les recours abusifs.



Suite à ce séminaire, un groupe de travail était mis en place au niveau national par le Ministère de l'Écologie pour travailler sur ces retards. Mi-février 2016, PE était interrogée plus spécifiquement sur les blocages éoliens, notamment vu sous l'angle des services d'instruction du Ministère (DDT, DREAL, etc.).

La région LR/MP loin derrière les pays de l'UE de superficie comparable.

Si l'on s'en tient à la nouvelle région Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées, seuls 24% de ses objectifs 2020 du SRCAE étaient atteints fin juin 2015.

La carte ci-contre, illustre autrement pour cette région, le retard français en comparant la densité éolienne (kW/km²) avec certains pays européens (même montagneux !) de superficie voisine.

Puissance éolienne par unité de superficie (kW/km²)

